

Tarifs des activités péri et extra scolaires

Le tarif des activités est calculé en fonction de votre taux de participation individuelle (TPI). La ville prend en charge la différence entre le coût réel de l'activité et votre participation.

Consultez le tableau des tarifs de l'année scolaire 2020-2021

Activités péri ou extra scolaires	Coût pour la ville	Tarif minimum (7,5 % de participation)	Tarif maximum (70 % de participation)
Accueil du midi (pause méridienne + repas)	9,85 euros	0,74 euros	6,90 euros
Temps global du soir maternelle	6,11 euros	0,46 euros	4,28 euros
Temps global du soir élémentaire	4,63 euros	0,35 euros	3,24 euros
Mercredis et vacances (accueil à la demi-journée hors repas)	7,11 euros	0,53 euros	4,98 euros
Mercredis et vacances (accueil à la journée hors repas)	11,95 euros	0,90 euros	8,37 euros

Enfance-enseignement

14, place Henri-Barbusse
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 09](tel:0147405809)
enseignement@ville-gentilly.fr
enfance@ville-gentilly.fr

Durant le mois de janvier afin d'éviter le regroupement d'utilisateurs en salle d'attente, le service accueil enfance/enseignement a modifié ses horaires :

Ouverture de 9h-12h et 13h30-17h. Le jeudi matin et le samedi matin l'accueil sera fermé.

Le mardi soir de 17h à 19h : ouverture uniquement sur rendez-vous pour les utilisateurs ne pouvant se présenter pendant les horaires administratifs.

Comment payer en ligne ?

Cliquez sur l'image ci-dessous pour consulter le dépliant "Modes de paiement"



rgba(255,255,255,1)

Accédez au simulateur de TPI

[**Cliquez ici pour accéder au simulateur de Taux de Participation Individualisé \(TPI\)**](#)

rgba(255,255,255,1)